

Communiqué de presse

Le 5 mars 2025, à Paris

L'ANFH engagée aux côtés de ses adhérents en matière d'égalité professionnelle

L'ANFH, fortement engagée depuis plusieurs années sur les questions d'égalité professionnelle, continue de renforcer son soutien auprès des établissements de la Fonction publique hospitalière à travers divers dispositifs. En plus de l'accompagnement « Egal PRO » et du parcours de formations « Egalité professionnelle et lutte contre les stéréotypes dans la FPH », l'ANFH accompagne également ses adhérents dans l'élaboration de leurs plans d'action à partir d'une enquête en ligne intitulée « Égalité professionnelle : des clés pour agir », une ambition réaffirmée dans le projet stratégique 2025/2028.

En complément et afin d'œuvrer à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la FPH, l'ANFH propose une offre de formation et d'accompagnement complète, avec notamment 3 modules :

- Module 1 : « Comprendre, repérer les situations de violences sexistes sexuelles et orienter les victimes » disponible en présentiel et distanciel
- Module 2 : « Construire et déployer un process de prévention et disciplinaire au sein de son établissement » disponible en présentiel et distanciel
- Un 3ème Module e-learning « Les fondamentaux pour comprendre les VSS au travail dans la FPH »

Des formations "Égalité professionnelle et lutte contre les stéréotypes dans la FPH"

L'ANFH propose des formations d'une demi-journée à deux jours à destination des agents de la fonction publique hospitalière. Ces formations aident le personnel à appréhender les questions d'égalité professionnelle à chaque niveau :

- **Formation des agent(e)s en situation d'encadrement intermédiaire** : repérer une situation potentiellement inégalitaire et savoir réagir, savoir intégrer une politique

d'égalité professionnelle et mixité, savoir porter et incarner une politique d'égalité professionnelle

- **Formation des référent(e)s égalité et/ou diversité** : rôle et mission du référent, comprendre les enjeux et la mise en œuvre d'une démarche, intégrer et piloter une politique d'égalité professionnelle et de mixité
- **Formation des agent(e)s des services de ressources humaines** : Comprendre les enjeux et impacts, les fondamentaux juridiques, intégrer une politique d'égalité professionnelle au quotidien et dans les pratiques RH
- **Formation en e-learning tout public** : Informer et sensibiliser de manière générale sur l'égalité professionnelle grâce à des mises en situation.

L'enquête en ligne « Égalité professionnelle : des clés pour agir », un diagnostic d'accompagnement à la mise en œuvre d'une politique d'égalité professionnelle

Ce dispositif permet aux établissements adhérents de définir et de mettre en place une politique professionnelle notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions et l'accompagnement des établissements, des décideurs et de leurs équipes.

Il est composé de deux modules :

- **Module 1 - Diagnostic et cadrage de l'accompagnement adapté** : le diagnostic complet donnera lieu à la production d'une note de cadrage présentant l'analyse détaillée ainsi que le programme d'accompagnement personnalisé
- **Module 2 - Accompagnement des acteurs de l'établissement** : l'accompagnement sera adapté aux publics visés.

Une enquête en ligne pour cibler les besoins des établissements et des agents en termes d'égalité professionnelle

Cette enquête, mise en place depuis 2023, a pour objectif de saisir la perception que les agents ont de l'égalité professionnelle, à la fois à travers leur vécu et leur quotidien au travail. Pour se faire, l'enquête aborde 6 thèmes principaux que sont :

- L'évolution professionnelle,
- La diversité,
- L'égalité professionnelle,
- La conciliation vie professionnelle et vie privée,
- La discrimination,
- La politique de l'établissement.

Plus d'infos : <https://www.anfh.fr/actualites/thematiques/egalite-femmes-hommes>

L'ANFH en bref : OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de

la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 974,4 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, l'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction publique hospitalière. L'ANFH a célébré en 2024 ses 50 ans d'engagement, de formation et d'évaluation au plus près de ses établissements adhérents.